



Ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Industrie

Paris, le lundi 11 juillet 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du 1^{er} appel d'offres pour l'installation d'éoliennes en mer et coup d'envoi de la consultation pour le 2^{ème}

Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, la France s'est fixé l'objectif ambitieux de porter à 23 % de la consommation d'énergie la part des énergies renouvelables en 2020. Pour y parvenir, le Gouvernement a engagé depuis 2007 une politique sans précédent en faveur du développement d'énergies nouvelles (éolien, photovoltaïque, biogaz, méthanisation, etc.). L'énergie éolienne en mer, et plus généralement les énergies marines contribueront à produire 3,5 % de la consommation d'électricité pour alimenter plus de 4,5 millions de foyers. Cela implique la construction d'une capacité éolienne off-shore de 6 GW à l'horizon 2020, soit environ 1200 éoliennes. Avec la publication aujourd'hui par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) du cahier des charges de l'appel d'offres « Eoliennes en mer », la France vient de franchir une nouvelle étape pour atteindre cet objectif.

Ce premier appel d'offres porte sur la construction et l'exploitation d'une capacité maximale de 3GW dans cinq zones sélectionnées le 25 janvier à l'issue d'une concertation de deux ans.

L'appel d'offres dévoilé aujourd'hui, repose sur trois principes : produire une énergie verte à un coût maîtrisé, et développer une véritable filière industrielle, tout en respectant l'environnement et les usages existants du domaine maritime.

Les projets seront sélectionnés selon 3 critères :

- La qualité du projet industriel et social (40 % de la note finale)
- le prix d'achat de l'électricité proposé (40 %)
- le respect de la mer et de ses usages (20 %)

Les candidats devront remettre leur offre avant le 11 janvier 2012. Ils seront présélectionnés en avril 2012 et définitivement retenus courant 2013 à l'issue d'une ultime étape de « levée des risques » pour confirmer la faisabilité du projet. Les installations seront mises en service progressivement entre 2015 et 2020.

Ce 1^{er} appel d'offres sera suivi d'un second, en avril 2012, contribuant à l'objectif d'une puissance installée de 6000 MW à l'horizon 2020. En vue du 2^{ème} appel d'offres, les ministres annoncent aujourd'hui le début du processus de concertation pour l'identification des nouvelles zones. Cette concertation sera menée au niveau des préfets.

« Au delà de l'évolution de mix énergétique de la France, l'enjeu est de constituer une filière industrielle française et de conquérir une position de leader dans l'industrie des énergies éoliennes en mer et marines renouvelables. Il s'agit d'une opportunité unique pour le développement des activités portuaires, des chantiers navals et des bassins d'emploi situés sur le littoral. Plus de 10 000 emplois directs pourraient ainsi être créés à l'horizon 2020. Nous appelons les industriels à se mobiliser afin de permettre la création d'une filière française d'excellence », souligne Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

Pour **Éric BESSON**, ministre chargé de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, *« Le développement de l'énergie éolienne est l'une des priorités de notre politique énergétique. Cet appel d'offres permet de renforcer encore l'action du Gouvernement qui est le gouvernement qui aura le plus, et de loin, développé les actions de maîtrise de la demande énergétique et de déploiement des énergies renouvelables. Depuis 2007 nous avons multiplié la puissance installée par 4 en ce qui concerne l'éolien et par plus de 70 en ce qui concerne le solaire photovoltaïque. Cet appel d'offres représente un investissement de 10 milliards d'euros et la création de plus de 10 000 emplois. Notre objectif est de structurer une nouvelle filière industrielle française, qui puisse remporter des marchés en Europe et dans le monde, où plus de 40 000 MW vont être installés dans les prochaines années. »*

En parallèle, l'Etat poursuit son accompagnement pour le développement industriel de la filière et la mise en œuvre de technologies éoliennes innovantes et compétitives. Dans le cadre des investissements d'avenir, un appel à manifestation d'intérêt pour des projets de démonstrateurs éolien va être lancé dans les tous prochains jours.

Les candidats ont jusqu'au **11 janvier 2012** pour remettre leur offres à la CRE. La sélection des lauréats, qui interviendra en avril 2012, se fondera sur 3 critères :

- **Le prix d'achat de l'électricité proposé**
- **La qualité du projet industriel et social.** Chaque candidat doit ainsi présenter ses intentions et engagements en termes de constitution d'une ligne d'assemblage et d'approvisionnement, de mobilisation des infrastructures portuaires, de partenariats industriels, de perspectives d'emploi...
- **La prise en compte de l'environnement et des usages existants du domaine maritime, notamment les activités de pêche.**

Retrouvez le cahier des charges sur : www.cre.fr

Afin d'accompagner les industriels, la Direction générale de l'énergie et du climat fera, le 12 juillet 2011, une présentation des dispositions du cahier des charges aux acteurs de la filière.

Contacts presse :

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet 01 40 81 72 36
Cabinet d'Éric Besson 01 53 18 45 13.
